



19^e REUNION ANNUELLE

29 ET 30 NOVEMBRE 2021

Service et accès universels un commun à tous ?

Fonds pour l'Accès et le Service Universels des
Communications Électroniques (FASUCE)

République du Congo

Table Ronde 2

QUELLE PLACE DU SERVICE UNIVERSEL DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR FAVORISER LA CONNECTIVITE ?

MARDI 30 NOVEMBRE 2021

INTERVENANT : Louis-Marc SAKALA,
DG ARPCE CONGO, Secrétaire du
Fonds pour l'Accès et le Service
Universels des Communications
Électroniques (FASUCE), République
du Congo.



Plan

I. Les principaux outils de politique publique mis en place qui favorisent la connectivité au bénéfice de tous

- Du cadre juridique et réglementaire;
- Du cadre institutionnel;
- Du financement du Fonds;
- Des mécanismes et stratégies incitatives;
- Des solutions techniques utilisées;
- Des programmes ou projets d'inclusion numérique du gouvernement;
- Des initiatives privées et de la politique d'accès et de service universels;
- Réalisations du FASUCE (Mai 2020 - Mai 2021)

II. La place du mécanisme de Service et Accès Universels dans ces politiques d'aménagement numérique du territoire

III. Conclusion

- Programme d'actions 2021 - 2022 et perspectives

**Les principaux outils de
politique publique mis en place
qui favorisent la connectivité au
bénéfice de tous**



Les principaux outils de politique publique mis en place qui favorisent la connectivité au bénéfice de tous

Le gouvernement du Congo a mis en place des outils pour sa politique de réduction de la fracture numérique qui vise à équiper le pays en infrastructures de télécommunications afin de promouvoir l'accessibilité de tous aux services de communications électroniques quel que soit le lieu géographique.

Il s'agit notamment :

- D'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel approprié ;
- **De la mise en place des mesures incitatives pour motiver le secteur privé à étendre les services de communications électroniques dans les zones rurales reculées et défavorisées ;**
- Des programmes d'inclusion numérique d'envergure ayant un impact économique et social significatifs.



Du cadre juridique et réglementaire



Du cadre
juridique et
réglementaire

L'essentiel du corpus
juridique et réglementaire
propice à favoriser la
connectivité se présente
comme suit :

- **Loi N°9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques**, laquelle crée le Fonds pour l'accès et le service universels des communications électroniques (FASUCE).

Deux (2) décrets signés en date
du 03 Mai 2019 matérialisent son
application. Il s'agit du :

- **Décret N°2019-123 du 03 Mai 2019 fixant les modalités de gestion du Fonds** pour l'Accès et le Service Universel des Communications Électroniques;
- **Décret N°2019-124 du 03 Mai 2019 fixant les modalités de la mise en œuvre du Fonds** pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques.



Du cadre institutionnel



Du cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du service universel est constitué des institutions suivantes :

- Le **Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'économie Numérique (MPTEN)** qui a pour mission d'élaborer la politique du gouvernement en matière d'accès et de service universels **dont l'instrument de mise en œuvre est le FASUCE, Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques, qui a été créé par la loi et les décrets sus - cités.**

Ce fonds comprend deux (2) organes :

1. Un organe de décision et de délibération : **le Comité du Fonds ;**

2. **Un organe de gestion :** Agence de régulation des postes et des communications électroniques (**ARPCE**).

- La **Direction Générale du Développement de l'Économie Numérique (DGDEN)** qui a pour missions d'élaborer et d'exécuter la politique nationale de développement de l'économie numérique.



Du financement du Fonds



Du financement du Fonds

Les ressources du fonds proviennent notamment :

- du pourcentage du chiffre d'affaires (1%) de l'année N-1 hors taxes de chaque opérateur et fournisseur concerné, fixé par la loi de finances, après l'évaluation annuelle du coût du service universel faite par l'ARPCE ;
- des dotations du budget de l'Etat ;
- de l'appui des bailleurs de fonds, publics ou privés, désireux de contribuer au développement des services de communications électroniques au Congo dans les zones défavorisées ou isolées ;
- de l'apport des collectivités territoriales désireuses de favoriser le développement des communications électroniques dans leurs circonscriptions ;
- des dons et legs
- de toutes autres recettes qui pourraient lui être affectées.

C'est l'ARPCE qui s'assure de l'effectivité des versements des contributions des opérateurs et le contrôle de sincérité des chiffres d'affaires déclarés auprès d'elle par les opérateurs des réseaux et les fournisseurs des services de communications électroniques.

En cas de doute sur la sincérité du chiffre d'affaires déclaré, le décret autorise l'agence de régulation des postes et des communications électroniques à commettre un audit aux frais de l'opérateur et/ou de l'exploitant.

LES BUDGETS DU FASUCE :

Exercice 2020 : 2,9 Milliards
(Exercice cumulé de deux (2) années 2018 et 2019)

Exercice 2021 : 1,6 Milliard cfa.



Des mécanismes et mesures ST incitatives



Des mécanismes et mesures incitatives

Entre autres mesures stratégiques incitant les acteurs du secteur à étendre les réseaux et services de connectivité, on note :

- **La suppression des taxes et droits** d'un certain type d'équipements et terminaux des communications électroniques (loi des finances).
- **La prise en charge du financement des redevances annuelles de gestion et d'utilisation des fréquences** pour les stations VSAT ou FH pendant trois (3) ans dans le cadre du service universel ;
- **La Prise en charge du financement de la taxe de contrôle pré et post installation des sites** pendant 3 ans dans le cadre du service universel ;
- **La non prise en compte des revenus générés dans les sites du service universel** dans le cadre de leur contribution au Fonds de service universel du prestataire chargé de la fourniture du service universel dans le cadre du service universel ;

- **La prise en charge du financement des frais d'homologation des équipements** du service universel pendant 3 ans dans le cadre du service universel ;
- L'autorisation de recourir à l'itinérance locale ;
- La neutralité technologique;
- Le choix des solutions innovantes dites « Rural Site » comme l'illustre l'image ci-dessous.





Des programmes ou projets d'inclusion numérique du gouvernement



Des programmes
ou projets
d'inclusion
numérique du
gouvernement

- **Le projet de société du Président de la République:** « La marche vers le développement, allons plus loin ensemble », en son engagement N°5 : « Arrimer le Congo au développement de l'économie numérique » qui a la faveur de l'élection présidentielle de Mars 2021 est devenu « Ensemble, poursuivons la marche » ;
- La stratégie nationale de développement de l'économie numérique « CONGO DIGITAL 2025 » ;
- Le projet West Africa Cable System (WACS) ;
- Les backbones en fibre optique;
- Le projet de couverture nationale en télécommunications (PCN) ;
- Le projet Central African Backbone (CAB) avec ses différentes phases, financé par un prêt de la BAD ;
- Les BLR et BLO (Boucle locale radio, et Optique des opérateurs privés) ;
- Les liaisons transfrontalières en FH et FO ;
- Le Point d'Echange Internet CGIX ;
- Les datacenters ;
- Les incubateurs ;
- Le mobile money ;
- La certification électronique



Les initiatives privées et la politique d'accès et de service universels



**Initiatives
privées et
politique
d'accès et de
service
universels**

Les opérateurs dans leur plan d'action ont des projets de couverture rurale, lesquels sont motivés tant par le nombre d'habitant (exemple <900) que la présence d'une activité économique. Quid des zones non éligibles à ces critères ?

Pour étendre la connectivité vers ces zones défavorisées, le gouvernement mène une politique d'accès et de service universels qui s'articule autour de trois axes stratégiques:

Axe n°1 : Promouvoir l'accès des communautés rurales et démunies aux services de communications électroniques de base (Voix et données) et aux services nécessitant la large bande, avec pour composantes essentielles pour les années 2020 et 2021 :

- Appui à la couverture des zones blanches et/ou non desservies en réseaux de communications électroniques (le long des principaux axes routiers du pays, villages, communes...);
- Connecter à internet les établissements scolaires universitaires, certaines administrations publiques et structures sanitaires et les équiper en matériels de communications électroniques.

Axe n° 2 : Promouvoir le développement de nouveaux services, des contenus locaux et des applications spécifiques favorisant l'inclusion numérique ;
(les actions sont prévues en 2022)

Axe n°3 : renforcer les capacités en matière de TIC avec pour composante pour l'année 2020 :

- Sensibilisation et Formation (en 5G des parties prenantes).



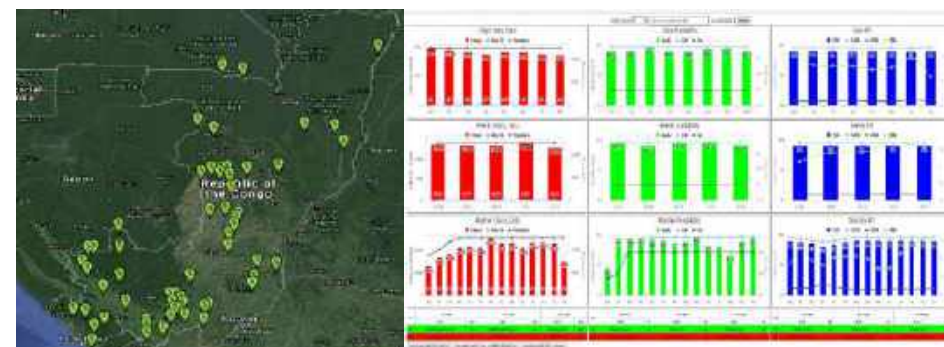
REALISATIONS DU FASUCE (MAI 2020 - MAI 2021)



**REALISATIONS
DU FASUCE
(MAI 2020 - MAI
2021)**

COUVERTURE DES ZONES BLANCHES

- **Couverture de soixante (60) localités** couvertes, soit plus de **150.000** citoyens des localités rurales qui bénéficient des services de communications électroniques (voix et data) ;
- **Don** de plus **500 téléphones** Android avec carte sim ;
- Forfait data et voix offert pour un mois au personnel administratif des préfectures et sous-préfectures des localités hôtes des cérémonies d'inaugurations (**7 sous-préfectures**).
- Prise en charge maintenance des infrastructures construites;
- De la mise en place d'une plateforme de monitoring du réseau en temps réel avec des indicateurs de qualité tel que spécifiés dans le cahier de charges relatif à la fourniture du SU.



**REALISATIONS
DU FASUCE
(MAI 2020 - MAI
2021)**

DE LA CONNECTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- Treize (13) salles rénovées, équipées et connectées à internet haut débit dans les établissements scolaires et universitaires;
 - 200 ordinateurs équipés (écrans, clavier, souris, logiciels d'exploitation et antivirus) ;
 - 195 Onduleurs, 52 batteries, 13 convertisseurs pour plus de 3h d'autonomie;
 - Une connexion Internet haut débit illimitée par V-SAT et/ou fibre optique et une connexion en backup par salle ainsi qu'une installation câblée du réseau informatique;
-
- 14 panneaux solaires pour les salles hors réseau électrique (zones rurales);
 - 200 fournitures de mobilier bureau (un meuble de bureau, un fauteuil pour chaque poste de travail) ;
 - 13 Imprimantes réseau;
 - 26 systèmes de climatisation ;
 - 13 kits de vidéo projecteurs (tableau, vidéoprojecteurs, écran, pointeur laser);
 - Prise en charge de la maintenance des 13 salles pour une durée d'un an ;
 - Mise en place d'un numéro « 2626 » ouvert 24h/24 pour informer en temps d'une quelconque anomalie ou évènement majeur qui peut subvenir dans les salles.



REALISATIONS
DU FASUCE
(MAI 2020 - MAI
2021)

Appui technique et
financière aux
administrations
publiques

- Financement de la connectivité des administrations publiques (Exceptionnellement pour 2020) ;



REALISATIONS DU FASUCE (MAI 2020 - MAI 2021)

Renforcement des capacités des membres et parties prenantes en charges du développement du service universel

- Formation en 5G des parties prenantes (ARPCE, Opérateurs, MPTEN, Conseil de régulation) ;



La place du mécanisme de Service et Accès Universels dans ces politiques d'aménagement numérique du territoire



La place du mécanisme de Service et Accès Universels

En dépit des efforts consentis aussi bien par le gouvernement que par les opérateurs de téléphonie mobile privés, on constate des disparités infrastructurelles dans l'accessibilité aux services des communications électroniques, entre les zones urbaines à forte potentialité économique, les autres zones habitables, les groupements sociaux défavorisés et les populations rurales éloignées.

Plusieurs causes sont identifiées, entre autres :

- Difficultés d'accès en raison de la distance, du relief, de la vétusté du réseau routier ou énergétique;
- Faible pouvoir d'achat;
- Faible densité de la population (>200 - 500hab.) dans la zone géographique visée ;
- Coût de l'accès physique et de l'installation des infrastructures élevé;
- Degré d'enclavement de la localité à desservir...

- Le mécanisme de Service et Accès Universels se présente donc comme **un levier stratégique d'appui aux politiques publiques afin de réduire la fracture numérique** tant sur le plan social que géographique et de promouvoir la cohésion politique et sociale.
- Il permet notamment aux populations des communautés rurales et isolées et les personnes à mobilité réduite, faible ou vivant avec handicap, de bénéficier du potentiel de développement économique et social qu'offrent les services des communications électroniques, **sans toutefois, freiner ni interférer avec les initiatives privées qui contribuent à la dynamique globale de l'équipement du pays.**



Programme d'actions 2021 - 2022 et perspectives



1. Couverture de quarante quatre (44 localités) dont vingt six (26) sont desservies;
2. Equiper et connecter à internet haut débit, trois (3) écoles spéciales afin d'inclure numériquement « toutes les catégories » de bénéficiaires.

Il s'agit :

- D'une école des enfants sourds et malentendants;
 - D'une école des jeunes filles défavorisées ;
 - D'une école d'une localité rurale.
3. Equiper et connecter dix (10) bureaux de poste);



Note :

- Les résultats atteints par le FASUCE au cours de sa première année d'exercice (471 % d'objectifs atteints en 2020), a suscité un véritable engouement auprès **des sociétés de construction de réseaux et des institutions financières, dont la Banque Mondiale, qui souhaitent apporter des financements conséquents, de l'ordre de 15 à 20 millions de dollars américains, aux projets FASUCE.**
- Ces financements sont les bienvenus car le FASUCE entend faire évoluer ses offres dans la fourniture du Service Universel, en ajoutant la 3G, l'accès et le service universel postal.

MERCI

